

## **Immigration** **Quelle approche politique ?**

Commission Etudes et Projet  
21/10/2006

*Présents : Pierre Bertaut, Jeanine Chardon, Soulé Diawara, Isabelle Gachet, Bernard Ménascé, Odette Mimica, Mathilde Pousseo, Jérôme Puillet, Sandra Tabary*

Il est important de connaître l'existant avant d'approfondir ce sujet.

### **Constat :**

- Il se développe une peur et une conviction qu'il y a de plus en plus d'étrangers
- Il y aura à l'avenir un besoin de migrants pour combler la faiblesse de la part de la population active.
- Il y a environ 4 millions de personnes étrangères en France.

Il y a plusieurs types d'immigration :

- L'immigration clandestine (filières illégales, trafics mafieux, esclavage, travail au noir...)
- Les sans-papiers (entrés légalement avec un visa de touriste, d'études, ou de travail, mais qui n'ont pas pu ensuite obtenir leur régularisation et qui sont restés sur le territoire français) : environ 400 000 personnes
- L'immigration légale : entre 100 et 120 000 / an

### Les sans-papiers :

- Peuvent scolariser leurs enfants
- Peuvent toucher l'aide médicale de l'Etat (soin d'urgence uniquement, aucune prévention)
- Ne touchent pas les allocations familiales, contrairement aux idées reçues

Le regroupement familial est un droit inaliénable, inscrit comme droits de l'homme. ATTENTION CECI EST VALABLE POUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL LEGAL

Problèmes des équipes consulaires chargées à l'étranger de donner les visas et titres de séjour : à la longue, risque de pots-de-  
vin, donc faire circuler les équipes régulièrement

Problèmes de familles polygames = environ 30 000 familles

Avant 1974 et la mise en place du regroupement familial, l'immigration pouvait être qualifiée de plus itinérante (les gens venant pour quelques mois pendant la période des pluies (en AFRIQUE au sud du Sahara) par exemple, et puis repartant dans leur pays). Après 1974, il est devenu de plus en plus difficile aux migrants d'être assurés d'avoir chaque année un visa de travail, d'où la nécessité pour eux de s'installer durablement en France.

Il est dit qu'il ne faut pas être angélique en matière d'immigration. On doit sortir du traitement humanitaire de l'immigration. On ne peut ni régulariser massivement ni expulser des personnes qui sont là depuis de nombreuses années, qui ont des enfants, qui ont des liens forts avec la France.

Une régularisation régulière est nécessaire. Elle doit être faite en toute transparence sur des critères lisibles et objectifs. Elle pourrait être assujettie également à des engagements de la part du demandeur (respect des lois de la république, pas de polygamie, respect de la femme, maîtrise de la langue...)

Il doit y avoir un guichet unique pour traiter non seulement les demandes de régularisation, mais tous les autres besoins de ces personnes.

Il existe actuellement un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) pour les seuls primo-arrivants (immigration légale) qui comprend :

- Une journée de formation civique
- Une journée « Vivre en France »
- Une prescription linguistique (200-500 heures)

Ce contrat d'intégration pourrait être généralisé aux sans-papiers et lié à leur régularisation.

L'emploi étant un vecteur de l'intégration, un volet formation professionnel devrait y être adjoint, notamment avec des formations dans des secteurs économiques ayant des difficultés à trouver du personnel qualifié (restauration, bâtiment...).

Par ailleurs, il n'y a aujourd'hui aucun suivi de l'intégration des immigrés. Il faudrait mettre en place un service public de l'accompagnement à l'intégration (accompagnement social plus long, aide pour trouver un logement, conseil juridique, système de parrainage, formation...)

Les problèmes de l'illettrisme ou de non connaissance de la langue française rendent difficile aux familles le suivi scolaire de leurs enfants. Des structures d'aide pourraient être développées pour aider les parents à faire face aux difficultés rencontrées dans le choc des deux cultures.

Il faut relancer la dynamique associative que la droite a tuée dans les quartiers où se concentrent les familles étrangères

Il faut accorder le droit de vote aux personnes étrangères en situation régulière en France sous condition de durée de séjour notamment.

Même si cela n'est pas populaire, il faudra avoir le courage de mettre le paquet financièrement sur la résolution du problème d'intégration pour éviter en amont que les mêmes politiques produisent les mêmes effets inexorablement : un rejet du modèle français et une colère contre une société qui les discrimine même et surtout lorsqu'ils deviennent français (puisque aujourd'hui ils ne le sont plus automatiquement).

#### Autres sujets à développer dans les prochaines réunions sur ce thème

- Les quotas (cf. pour information voir plus bas rapport de Malek Boutih et chat avec lui : *à la demande de participants de la réunion – ceci n'est pas une prise de position, juste une information pour que l'on puisse en débattre ultérieurement*)
- Problèmes de ségrégation urbaine / politique de la ville inefficace
- Communautarisme
- Aide au développement (organisme de crédit pour micro crédit, livret retour)

#### **Notice d'information d'Odette Mimica**

**LA HALDE** : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité. Cette autorité a été créée pour lutter contre les discriminations prohibées par la loi et pour promouvoir l'égalité à travers les actions suivantes :

- Informer tous les publics grâce au numéro d'appel 08 1000 5000.
- Accompagner les personnes discriminées. Par simple courrier adressé à la Halde, 11 rue Saint Georges 75009 Paris. Toute personne peut saisir la Halde sur une discrimination dont elle s'estime victime.
- Valoriser et diffuser les bonnes pratiques : consiste à valoriser toutes les bonnes pratiques qui luttent concrètement contre les discriminations et pour l'égalité.

**Pour savoir plus : [www.halde.fr](http://www.halde.fr)**

**L'ANAEM** : Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations. Cette Agence est née en regroupant les compétences et les moyens d'Office des Migrations Internationales (OMI) et le service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE). L'Agence est chargée, sur l'ensemble du territoire, du service public de l'accueil des étrangers non ressortissants de l'Union Européenne, titulaires pour la première fois, d'un titre les autorisant à séjourner durablement en France. Les missions de cette Agence sont :

- l'entrée et le séjour des étrangers d'une durée inférieure ou égale à 3 mois.
- l'accueil des demandeurs d'asile.
- l'introduction d'étrangers, ressortissants de pays tiers à l'Union européenne au titre du regroupement ou en vue d'y effectuer un travail salarié. Le CAI (Contrat d'Accueil à l'Intégration a été mis en oeuvre pour cette catégorie d'étrangers).
- le contrôle médical des étrangers admis à séjourner en France.
- l'emploi des Français à l'étranger

**Pour savoir plus sur les missions de l'ANAEM et le CAI : [www.anaem.fr](http://www.anaem.fr)**

**L'ANCSEC** : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances. Cette Agence « met en oeuvre, d'une part, sur le territoire national, des actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France. Elle concourt à la lutte contre les discriminations. Elle contribue également à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en oeuvre du service civil volontaire ». Cette Agence se substitue au FASILD.

**Pour savoir plus : [www.ancsec.gouv.fr](http://www.ancsec.gouv.fr)**

Lors de cette rencontre nous avons aussi parlé de la récente création du DILF (Diplôme Initial de Langue Française). Ce diplôme a été abordé dans la fiche N°2 du Comité Interministériel à l'Intégration du 24 avril 2006.

Pour savoir plus :

**[www.femmes-egalite.gouv.fr/espace\\_presse/dossiers\\_2006/docs/cii\\_240406.pdf](http://www.femmes-egalite.gouv.fr/espace_presse/dossiers_2006/docs/cii_240406.pdf)**

**La CNHI** : Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. La cité ouvrira ses portes à la Porte Dorée en 2007 et ses missions sont de valoriser les apports de l'immigration et retracer son histoire d'une manière vivante et pédagogique pour qu'elle soit accessible à tout public.

**L'ADRI** est un groupement d'intérêt public qui :

- gère un centre de ressources documentaires à vocation nationale sur l'intégration des communautés immigrées en France et la politique de la ville,

- édite des documents d'information et des ouvrages sur l'intégration,
- développe des actions de formation en direction des acteurs de l'intégration, apporte un soutien technique aux porteurs de projets favorisant l'intégration,
- organise des rencontres et des échanges d'expériences entre les différents acteurs de l'intégration et de la politique de la ville,
- rassemble et diffuse des informations sur les politiques et pratiques d'intégration dans les pays européens.

Pour savoir plus :

<http://www.adri.fr/>

**CLAP** : Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion

C'est une Association Loi 1901, constitué d'un Réseau Régional d'associations et de personnes qualifiées

C'est un partenaire des acteurs de terrain engagés dans la lutte contre l'exclusion et des acteurs institutionnels (Administrations déconcentrées, Collectivités territoriales, Établissements publics).

Ses champs d'interventions principaux sont l'accompagnement des actions et des projets associatifs et/ou institutionnels contre l'illettrisme et l'analphabétisme, pour le développement de la vie associative, pour la Médiation Sociale et Culturelle.

L'intervention du CLAP peut prendre la forme d'actions en faveur de la promotion des personnes, des groupes, des associations, de l'accès à la citoyenneté sociale, économique et politique de tous ceux qui en sont exclus, y compris les étrangers vivant en France, de la reconnaissance des minorités et de leurs organisations, de l'éradication du racisme, de la xénophobie et de toutes les formes organisées ou non qui affichent ces thèmes au mépris de la loi ou des conventions et déclarations internationales. Elle s'appuie, sans que cela soit exhaustif, sur la formation, l'alphabétisation, la lutte contre l'illettrisme, le développement des expressions culturelles, des langues et cultures d'origine, la construction d'une dynamique de co-développement solidaire dans la perspective d'un nouvel ordre économique international juste et solidaire.

#### **La loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration**

- **modifie un certain nombre de dispositions sur la carte de séjour temporaire.**

La délivrance de la carte est désormais subordonnée, sauf exceptions, à la production d'un visa de long séjour.

Cette obligation s'applique en particulier aux conjoints de ressortissants français.

Certaines catégories de bénéficiaires de plein droit de la carte "vie privée et familiale" sont supprimées (comme l'étranger présent depuis plus de dix ans en France) et d'autres ajoutées (comme le mineur confié à 16 ans au plus au service de l'aide sociale à l'enfance sous certaines conditions).

Par ailleurs, une admission exceptionnelle et humanitaire au séjour sous carte "vie privée et familiale" est prévue pour certains étrangers.

La loi modifie aussi les règles de délivrance notamment des cartes de séjour "salarié", "non-salarié" et "étudiant".

Elle crée de nouvelles cartes : "travailleur saisonnier", "salarié en mission" et "stagiaire".

- **modifie un certain nombre de dispositions sur les conditions d'accès, les cas de délivrance et de retrait de la carte de résident.**

Elle redéfinit notamment la condition d'intégration à remplir par l'étranger qui ne peut bénéficier d'une carte de plein droit et allonge la durée de séjour régulier nécessaire à l'obtention de la carte. Elle supprime, par ailleurs, certains cas de délivrance de plein droit, en particulier aux conjoints de ressortissants français.

La loi institue également une nouvelle carte "résident de longue durée- CE", transposant la directive sur le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée au sein de l'Union européenne.

- **crée une nouvelle carte de séjour, dénommée "compétences et talents".**

Cette carte, délivrée sauf exception sur production d'un visa de long séjour, a pour vocation de faciliter l'admission au séjour des étrangers susceptibles de participer, de façon significative et durable, au développement économique ou au rayonnement, notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et de leur pays d'origine.

Elle est accordée au vu du contenu, de la nature et de l'intérêt du projet de l'étranger pour une durée de validité de 3 ans, renouvelable.

Elle lui permet d'exercer toute activité professionnelle en lien avec son projet.

Des dispositions particulières sont prévues pour les ressortissants des pays membres de la zone de solidarité prioritaire (pays d'Afrique pour l'essentiel).

## UNE NOUVELLE POLITIQUE

### DE L'IMMIGRATION

#### Rapport de Malek Boutih

##### I - état des lieux

###### L'Etat inefficace, la France efficace.

Le débat sur l'immigration s'est souvent centré sur les enjeux législatifs et les principes des droits de l'Homme, il faut désormais aborder ce débat et les choix politiques pris en conséquence en s'appuyant sur la situation réelle de l'immigration en France.

Le récent rapport de la Cour des Comptes "L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration" évoque **"une situation de crise qui n'est pas le produit de l'immigration, mais le résultat de la manière dont l'immigration a été traitée"**. Sans pilote dans l'avion pour organiser et accompagner l'immigration en France, des phénomènes de discrimination se sont enracinés dans certains secteurs comme le logement et l'emploi. Face à ces injustices, la société Française, dans sa grande majorité, s'est érigée en rempart et a su prouver ses valeurs de tolérance et de vivre ensemble. Mais d'un autre côté, les politiques publiques de réparation se sont révélées inefficaces en partie parce qu'elles ne revenaient pas à la source du blocage. **Construire une politique de l'immigration est devenu indispensable pour lutter contre les discriminations raciales.**

###### Le rôle pernicieux de l'extrême droite.

Le constat sur l'immigration doit se faire sans tabous et pour cela il est essentiel de sortir de la pression politique créée depuis des années par l'extrême droite. Son discours caricatural diabolisant l'immigration, les relents racistes de ces analyses choquent les citoyens et les militants qui, dans un réflexe sain, défendent les étrangers face à ces agressions et mettent en avant les aspects positifs de l'immigration.

Si la bataille morale contre l'extrême droite est indispensable, elle ne permet pourtant pas d'apporter des réponses concrètes aux difficultés qui apparaissent dans notre société. À refuser d'aborder l'immigration dans toutes ses réalités, on finit par reculer sur le terrain moral faute d'appui sur le réel. C'est ainsi que l'extrême droite continue de prospérer sur cette thématique vécue dans l'opinion publique comme un tabou politique. **Construire une politique de l'immigration est devenu indispensable face au danger de l'extrême droite.**

###### La situation sur le terrain ?

L'immigration des années 60 et 70 s'est enracinée dans notre pays, réussissant son intégration malgré la crise. Cependant, une partie de cette population qui aurait dû prendre totalement sa place dans la nation, s'est retrouvé enfermée dans des ghettos avec la tentation du repli communautariste comme protection face à cette marginalisation.

Les nouveaux migrants se sont donc installés dans ce contexte de ghettoïsation où se sont ajoutées les difficultés sociales. **Pour les nouveaux immigrés, le processus d'intégration est devenu chaotique et plus difficile.** L'absence de politique menée contre les ghettos, accumulée à l'absence d'organisation de l'immigration a par conséquent considérablement dégradé la situation sur le terrain laissant penser que, faute d'intégration réussie, stopper les arrivées serait une solution.

Si cette vision n'est pas réaliste au regard de la nature des flux migratoires, nous devons toutefois apporter des réponses aux inquiétudes et surtout aux réelles difficultés que vivent nos citoyens dans des centaines de quartiers. La politique de l'immigration actuelle est un échec, il faut en changer en conciliant respect de l'immigration et efficacité des processus d'intégration.

Pour bâtir une nouvelle politique il faut avant tout produire une analyse précise des causes de l'échec actuel.

##### II- Des concepts erronés, une mauvaise législation

## Le mythe de l'immigration zéro

La première de ces erreurs est commise dès 1973, année où le choc pétrolier annonce la crise économique, et où l'immigration est officiellement arrêtée. Autrement dit, depuis cette période, **les pouvoirs publics se basent sur le principe d'une immigration virtuellement stoppée alors que, dans la réalité, le flux migratoire a continué.** Ce principe "d'immigration-zéro" ne repose sur aucune vérité, bien au contraire. Cette négation de l'immigration a créé un trouble dans l'opinion publique qui considérait, à raison, que les discours politiques étaient hors des réalités. Ainsi, l'impression d'une inefficacité totale des politiques publiques s'est ressentie, aggravée par le discours de l'extrême droite qui agitait le spectre des immigrés envahissant le pays.

## Une erreur de cible

L'échec repose aussi sur une analyse absurde des motivations des candidats à l'immigration. Intoxiquée, là encore, par les analyses de l'extrême droite décrivant les immigrés comme des chasseurs d'avantages sociaux, la droite n'a cessé de restreindre durement les conditions de séjour et les droits des étrangers en France, pensant qu'elle dissuaderait ainsi les nouveaux candidats. **Ces mesures ont effectivement installé des dizaines de milliers d'étrangers dans une instabilité juridique, et fabriqué des sans-papiers ni régularisables ni expulsables, mais n'ont jamais démontré la moindre efficacité en matière de contrôle des flux migratoires.** Cette déstabilisation juridique a créé une jonction entre l'immigration régulière et l'immigration irrégulière, en organisant une solidarité. Par exemple, quand une famille installée depuis longtemps en France n'ayant aucune garantie sur son droit de séjour constate que certains - arrivés plus récemment - peuvent obtenir plus facilement des titres de séjours, elle accepte alors d'aider les clandestins parce qu'elle peut être conduite à avoir besoin de cette même solidarité. Autrement dit, **la loi est vécue comme injuste et aléatoire.** Dans ces conditions, respecter la loi n'offre aucun avantage par rapport à ceux qui la contournent.

De plus, **cette absence de stabilité en matière de droit au séjour a considérablement déréglé leur insertion en France.** Ils se voient incapables de projeter leur avenir dans le pays et d'éduquer leurs enfants dans cet environnement faute de perspectives claires. On trouve là une des causes du malaise identitaire des jeunes issus de l'immigration. L'accès à la nationalité française est perçu de plus en plus comme un moyen de garantir une sécurité à vivre dans notre pays, et non comme un choix fort d'appartenance à la communauté nationale.

## Une loi inapplicable et inefficace

La loi sur l'immigration est devenue inapplicable aujourd'hui. La multiplication des modifications législatives, ajoutée à de nombreuses circulaires touchant plusieurs catégories d'étrangers, rend totalement illisible le cadre juridique. Les moyens et les effectifs de l'administration préfectorale en charge des immigrés n'ont quasiment pas changé depuis des années. **Mais surtout, cette administration se retrouve sans règle claire, et donc contrainte d'interpréter au cas par cas.**

**De plus, une disparité territoriale s'est ajoutée à la disparité légale.** On trouve des étrangers régularisés à Lille se voyant refuser tout droit de séjour à Marseille et vice-versa. Ce flou dans les règles a encouragé, comme seule régulation, l'intervention des associations, des personnalités morales et religieuses, ou encore d'élus, pour obtenir la délivrance de titres de séjour. Ce qui relevait auparavant du coup de pouce exceptionnel est devenu le lot quotidien de toutes les préfectures, au point que certaines mobilisent des agents administratifs uniquement pour répondre à ce type de sollicitations. **L'administration est ainsi dans l'incapacité de faire appliquer la loi** et d'apporter des éléments statistiques fiables pour mesurer la réalité de l'immigration. Il est, par exemple, étonnant qu'aucun chiffre ne puisse indiquer le nombre d'étrangers s'installant chaque année dans notre pays et avec quel statut précisément ils s'installent. Les données statistiques actuelles ne font état que du nombre de régularisations.

## Un concept figé dans un environnement international bouleversé

Une politique de l'immigration peut-elle faire l'impasse sur l'environnement international de notre pays ? La réponse semble évidente : non. Pourtant, du point de vue législatif comme politique, notre vision de l'immigration semble figée alors que l'environnement international a été totalement bouleversé au cours de ces dernières années. **Quand l'Ordonnance de 1945 a été écrite, la France avait des colonies, 51 nations étaient représentées à l'ONU, l'Europe était coupée en deux et le développement des transports internationaux en était à ses débuts.**

**Depuis, toutes ces données ont changé :** des pays sont devenus indépendants, la démographie de nombre d'entre eux a littéralement explosé en quarante ans, les déséquilibres économiques et sociaux Nord-Sud sont devenus abyssaux, les perspectives de développement économique se sont pratiquement éteintes, certaines nations - en Afrique par exemple - connaissent des régressions jusqu'à la disparition même de l'Etat ! Le bloc de l'Est n'existe plus, les frontières au sein de l'union européenne sont ouvertes, et les transports ont atteint un haut niveau de développement et d'accessibilité à toutes les catégories de voyageurs. Là encore, si quelques adaptations empiriques ont eu lieu (instauration de visas en 86, conventions

bilatérales avec certains pays, convention de Schengen sur la circulation dans l'espace de l'Union), **aucune anticipation ou analyse chiffrée ne permettent aux pouvoirs publics d'adapter leur politique migratoire.**

L'exemple de l'Algérie, déstabilisée par la fin de l'Etat providence à partir du milieu des années 80 est révélateur. Les conséquences en termes de départ d'émigrés et de demandeurs d'asile étaient prévisibles, mais n'ont jamais été prises en compte. De même, la région de l'Afrique de l'Ouest, elle aussi, a connu des transformations lors de la dévaluation brutale du franc CFA qui a entraîné la paupérisation de la population, créant autant de candidats à l'immigration. Là encore cette situation était prévisible.

### **Immigration, chômage : les fausses évidences**

La réalité économique française parle d'elle-même. **Si l'immigration industrielle massive des années 50-60 a disparu, les besoins de main d'œuvre étrangère ont, eux, continué à exister**, même faiblement, durant toutes les années de crise, et d'une manière plus importante par la suite avec le retour de la croissance. Si le flux migratoire ne s'est jamais tari dans notre pays c'est donc, d'abord et avant tout, parce que les travailleurs étrangers trouvent des emplois en France que les nationaux, ou même les immigrés installés depuis longtemps, ne pouvoient plus.

À cet égard, **le rapport au marché du travail ne se divise pas entre Français et étrangers.** Les travailleurs immigrés s'alignent au fur et mesure de la durée de leur séjour en France sur les mêmes aspirations professionnelles que les travailleurs nationaux. Ceci explique le paradoxe actuel entre chômage massif d'un côté et emplois disponibles pour les travailleurs étrangers de l'autre. La nature des emplois proposés aux nouveaux immigrés en est la cause.

**Souvent pénibles, peu rémunérés, dévalorisés socialement et demandant une mobilité quasi-totale, ces emplois ne sont acceptés que par la main d'œuvre immigrée récemment arrivée sur le territoire.** L'appel d'air économique à l'immigration n'a donc jamais totalement cessé, même s'il a fluctué. On peut même penser que l'absence de cadre juridique censé organiser une immigration légale, bénéficiant d'une protection sociale et des droits garantis aux salariés, a favorisé l'appel à cette main d'œuvre clandestine et très concurrentielle. On la retrouve dans de nombreux secteurs de l'économie française, allant du bâtiment à la restauration, en passant par la main d'œuvre agricole, de sécurité ou d'entretien. Si depuis longtemps, la thèse du Front National selon laquelle les immigrés prendraient le travail des Français a été démenti, il faut à présent établir que c'est l'absence de reconnaissance de cette immigration par la loi qui a contribué à fragiliser le marché du travail non-qualifié aux dépens des travailleurs français et étrangers, et donc au seul profit des entreprises.

### **La Droite**

Le 26 Novembre 2003, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, a présenté la **26e modification de l'Ordonnance de 1945 régissant l'entrée et le séjour des étrangers.** Un an après, cette politique est déjà un échec. Nicolas Sarkozy, en présentant son projet de loi, prétendait que son texte apporterait des réponses claires sur les flux migratoires et respecterait les droits fondamentaux des immigrés. Le Conseil Constitutionnel a clairement sanctionné des dispositions attentatoires aux libertés et aux droits fondamentaux contenus dans cette loi. Quant aux flux migratoires, le texte n'a apporté aucune nouvelle réponse, si ce n'est le durcissement des conditions d'entrée en France. De fait, la loi Sarkozy n'est qu'un rejeton de plus des lois Pasqua dont la droite prétendait déjà, il y a 10 ans, qu'elles régleraient définitivement le débat sur l'immigration, avec les résultats que l'on connaît.

Face à cet échec, ont été récemment proposés des artifices comme la discrimination positive ou le CV anonyme. Même si aucune proposition ne doit être taboue, force est de constater l'échec de cette politique symbolisée par l'affirmative action aux USA qui en rien n'a permis de résoudre les tensions et les injustices raciales dans ce pays.

### **La Gauche**

Face à la politique inefficace et injuste bâtie par la droite ces dernières années, les socialistes ont esquissé une série de réponses sur le terrain législatif et politique qui ont eu des effets positifs indéniables. En revanche, ces orientations n'ont pas fondamentalement changé les effets incontrôlés de l'immigration.

**Si notre action a été réparatrice, nous n'avons jamais engagé de véritable politique alternative permettant de mettre fin à la non maîtrise des flux migratoires.** À cet égard, l'action de Jean-Pierre Chevènement se résume plus à des déclarations qu'à une politique alternative claire. Des régularisations dans le secret ont participé au flou de la situation, attaqué à la fois par la droite pour laxisme et par l'opinion de gauche pour sa passivité. Dans ces circonstances, la loi RESEDA, si elle était effectivement plus humaine, n'a pas marqué de rupture claire avec les politiques précédentes. Encore une fois, la gauche n'a fait que réparer les conséquences des lois Pasqua. Enfin, en instaurant l'asile territorial, temporaire et sans perspective, face à la pression migratoire, cette mesure a considérablement tendu la situation, provoquant l'arrivée de

milliers d'étrangers sans aucune politique d'accompagnement.

## **Nos acquis**

Les régularisations massives de 81, 88, et celle, plus partielle de 97, ont permis de donner un statut juridique à des familles immigrées, souvent installées en France depuis au moins 10 ans, les sortant ainsi de la marginalisation sociale et économique à laquelle leurs statuts les condamnaient. Il est donc clair que la gauche n'a fait que remettre du droit là où la droite avait laissé la clandestinité s'installer. **Le Parti socialiste a aidé à stabiliser l'immigration** par des mesures comme le droit à fonder une association pour les étrangers (1981) créant des interlocuteurs associatifs dans de nombreuses communautés étrangères. Il a combattu pour la fin de la séparation entre le titre de séjour et le titre de travail. Enfin, il a créé le titre de résident valable 10 ans et renouvelable, permettant de stabiliser et d'insérer en France une grande partie de l'immigration installée depuis très longtemps. Si la droite s'est acharnée à dénoncer ces mesures comme facteur de laxisme et d'encouragement à l'immigration clandestine, elle ne les a jamais remises en cause une fois en mesure de le faire. A l'inverse, elle se retrouve aujourd'hui contrainte de réparer ses propres dégâts en abrogeant entre autres la double peine qu'elle avait elle-même créée et votée. **C'est la politique de droite qui est laxiste en laissant s'installer des milliers d'immigrés sans-papiers, mis à disposition du patronat comme une main d'œuvre sans droit ni protection.**

## **Les limites de notre politique par l'absence d'alternative**

Pourquoi, à notre arrivée en 1997, nous ne pouvions plus annoncer de régularisations massives ? Parce qu'elles ne pouvaient être ni efficaces, ni productives.

**Inefficace** puisque, tel que l'ont démontré les expériences précédentes, la régularisation des sans-papiers est rapidement annulée par l'arrivée de nouveaux migrants irréguliers qui forment une nouvelle population de sans-papiers. C'est l'effet "tonneaux des danaïdes" des régularisations.

**Contre-productives**, parce que régulariser massivement sans changer de politique revient à accepter, donc à encourager, l'existence d'une immigration irrégulière. En effet elle encourage ceux qui, malgré la loi, considèrent que le plus efficace est d'être présent sur le territoire français et d'attendre une future régularisation.

**L'impasse est telle que, si dans le dispositif actuel, une régularisation globale est donc impossible, il en est de même pour les reconduites à la frontière.** Là encore, le discours actuel de la droite est irrationnel. L'essentiel des reconduites à la frontière d'immigrés clandestins concerne en réalité les individus interceptés par la PAF (police de l'air et des frontières) dans les zones portuaires, aéroportuaires et aux frontières, et non pas ceux interpellés sur le territoire. La désorganisation administrative totale en matière d'immigration rend impossible une réelle distinction entre irrégulier, en voie de régularisation et réguliers. **Cette situation étant parfaitement illustrée par les "ni régularisables, ni expulsables", statut ubuesque étant pourtant la conséquence directe des textes en vigueur.** Condamnés au traitement long, au cas par cas, avec des situations humaines et juridiques complexes, les pouvoirs publics ne peuvent pas, quelques soient les rodomontades d'un ministre, procéder à des expulsions plus importantes. La seule logique consiste donc à épuiser moralement le candidat à l'immigration jusqu'à son départ volontaire. Ce comportement ne donne aucun autre résultat que celui de la souffrance gratuite infligée aux sans-papiers, qui l'acceptent comme le prix à payer pour rester en France. Cette politique marquée par la passivité se traduit par une dangereuse dérive vers des méthodes globalisantes : les charters. Au-delà de son caractère choquant et inhumain, cette solution risque d'entraîner l'autorité publique dans des pratiques niant tout droit à la défense des individus, ouvrant par conséquent la voie à toutes sortes d'abus, et nourris par un discours faussement réaliste qui s'apparente, en fait, à du populisme.

**Il nous faut donc sortir d'un simple rapport humanitaire et charitable avec l'immigration, en démontrant clairement qu'une politique de gauche peut allier respect des Droits de l'Homme, respect des intérêts de notre pays et respect des pays d'émigration. Notre objectif est de convaincre l'opinion publique que l'immigration est un apport essentiel à la France quand elle est véritablement contrôlée et organisée.**

## **III - Une nouvelle politique de gestion des flux et des mouvements**

**Le préalable à une nouvelle politique passe par la reconnaissance du fait migratoire comme une constante de nos sociétés qui doit être organisé pour être bénéfique à tous.** Toutes les études sur le terrain démographique, social, culturel ou économique ont démontré, chiffres à l'appui, l'apport de l'immigration pour notre pays. Les difficultés réelles d'aujourd'hui tiennent au désordre et à l'absence de toute gestion.

**Nous proposons de mettre sur pied une politique de quotas des flux migratoires permettant de prévoir les besoins et la capacité d'accueil de notre société.** Ces quotas seront constitués sur la base du nombre d'immigrants que la France

accueillera chaque année et concernera les pays qui ont des relations historiques, économiques et politiques avec la France, comme le Maghreb, les pays de la zone CFA ou certains pays de l'Est de l'Europe membre ou non de l'Union.

## 1) Une liberté de circulation régulée

**Les quotas seront établis par une cellule d'analyse et de prévision des flux migratoires** qui publiera régulièrement un rapport déterminant le nombre d'immigrés qui seront accueillis. Cette cellule sera en relation avec les partenaires sociaux, les différents ministères et administrations concernés, les représentants des pays partenaires, les associations et organismes travaillant en direction des immigrés. La cellule d'analyse devra en outre publier régulièrement des rapports de bilan sur le nombre d'entrées effectives, ainsi que sur l'efficacité des dispositifs prévus pour l'accueil et l'insertion des immigrés.

C'est le gouvernement, en conseil des ministres, qui validera le nombre de titres de séjour accordés. **Un ministre délégué à l'immigration et au co-développement** assurera la gestion permanente de ce dossier.

Une **commission parlementaire**, composée de députés issus de tous les groupes représentés à l'Assemblée nationale, sera chargée de contrôler la nouvelle politique d'immigration sous la forme d'un rapport tous les trois ans.

## Une nouvelle administration

La nouvelle politique d'immigration, une fois les quotas déterminés, sera gérée par une administration spécifique, composée des agents préfectoraux déjà en charge de cette question actuellement, complétée par des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale, des Affaires sociales, du Logement, des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Cette **Administration pour l'Accueil et l'Insertion des Immigrés (2A2I)** sera dotée d'un budget spécifique, complété par celui du FASILD actuel et une partie des fonds d'aide au développement. Pour le domaine du logement, sera intégrée la société publique Sonacotra, déjà en charge du logement des immigrés. Les agents 2A2I auront la responsabilité de l'application des décisions gouvernementales et leur suivi régulier. 2A2I sera décentralisée sur le territoire national et présent dans les pays partenaires concernés par la politique d'immigration.

## Un nouveau parcours pour les candidats à l'immigration

Les candidats à l'émigration en France devront déposer leur demande à l'antenne 2A2I de leur pays respectif. Chaque pays disposera d'un nombre déterminé d'entrée et de droit au séjour. **Les candidatures seront traitées chronologiquement** sachant que la file d'attente des dossiers est reprise là où elle s'est arrêtée l'année précédente. **Le candidat à donc tout intérêt à attendre plutôt que prendre le risque de la clandestinité.**

Les candidatures pourront se faire à titre individuel ou en famille, les candidats retenus pourront s'installer avec leurs familles ou, selon leurs choix, les faire venir après installation. Les candidats célibataires auront droit à un titre de séjour pour leur futur époux ou épouse. Il n'y aura plus de regroupement familial automatique.

Les candidats retenus auront une **préparation à l'immigration** durant un trimestre avant leur arrivée, au cours duquel leur sera dispensée une formation linguistique minimum, ainsi que des informations sur le pays et la région d'accueil. Une pré-formation professionnelle sera effectuée sous la responsabilité et avec le financement des entreprises concernées ou de leur syndicat professionnel.

**Un livret de suivi sanitaire, scolaire et familial** permettra aux candidats retenus de préparer en amont leur arrivée et servira aux agences 2A2I de métropole à suivre leur parcours.

## 2) Une autorisation de travail garantie

La politique destinée aux nouveaux immigrés vise à permettre une insertion économique et culturelle rapide dans la société française. **L'intégration n'est plus le concept structurant de cette politique. L'objectif est de permettre à un étranger présent en France depuis 10 ans d'accéder à la nationalité française** et de rejoindre, à égalité de droits et de devoirs, la communauté nationale. Les procédures d'acquisition de la nationalité française devront être modifiées en fonction de cet objectif.

**À nouvelle politique, nouvelle législation.** Le conglomérat des textes et circulaires accumulés depuis des dizaines d'années sera abrogé au profit d'une **loi unique**. Les différentes conventions bilatérales signées avec les pays, tiers devront être renégociés afin de clarifier les statuts civils ou de nationalité des citoyens originaires de ces pays. L'objectif est de mettre fin aux statuts bi-nationaux ainsi qu'aux pratiques non-conformes au code civil français, en matière de mariage et de filiation

particulièrement.

### **Un titre de séjour unique et une immigration non-définitive**

La nouvelle législation posera le principe d'un **titre de séjour unique : la carte rouge valable 10 ans et renouvelable automatiquement**. Les nouveaux immigrés se verront attribuer cette carte dès leur arrivée sur le territoire ainsi qu'une autorisation de travail effective immédiatement.

Deux autres types de titres de séjour particuliers seront instaurés. Leur particularité consistera à permettre un mouvement migratoire sans installation définitive sur le territoire. Ils concerneront ceux qui, pour de multiples raisons, ont besoin de faire des allers-retours entre leur pays et la France. Aujourd'hui, faute d'un dispositif adéquat et d'assurance sur l'octroi de visa, ceux-ci prennent le risque de la clandestinité. **C'est l'effet cliquet des frontières fermées que l'on peut ainsi démonter.**

**Un titre de séjour périodique, la carte bleue, valable cinq ans et renouvelable permettra à des étrangers un séjour et une autorisation de travail pendant six mois cumulés ou non.** Les bénéficiaires seront les travailleurs saisonniers, les chefs d'entreprise, les commerçants, les chercheurs etc. Ce titre ne permet pas une installation définitive ou régulière sur le territoire. **Un titre de séjour étudiants, la carte blanche, avec autorisation de travail et valable cinq ans non renouvelable sera utilisé pour les étudiants étrangers.** Ce titre ne donne pas droit à une installation définitive sur le territoire.

Les titulaires des cartes bleus ou blanches désirant s'installer définitivement devront déposer une demande aux agences 2A2I de leur pays d'origine. Leurs demandes seront prioritaires à condition de n'avoir à aucun moment enfreint la législation au séjour conditionnant leur statut.

### **3) Un nouveau partenariat**

#### **Des engagements républicains**

Dans la tradition républicaine, **des symboles forts marqueront les nouveaux rapports entre la France et les immigrés** : - Une **journée nationale de l'immigration** sera instituée permettant, autour d'initiatives publiques et citoyennes, de valoriser l'apport de l'immigration à la nation.- Le **Musée de l'immigration** retraçant l'histoire des immigrés sera réellement développée.- Un **enseignement de l'histoire de l'immigration** sera dispensé dans les écoles de la République.- **Les nouveaux immigrés devront, enfin, au moment de la délivrance de leur titre de séjour (carte rouge), prêter serment au respect des lois de la République, de la laïcité et de l'égalité homme-femme.**

#### **Une politique Européenne**

**L'efficacité de toute politique d'immigration repose sur une harmonisation européenne,** et particulièrement des pays signataires des accords de libre circulation. Nous devons donc négocier avec nos partenaires, la mise sur pied de quotas européens pour chaque pays de l'Union qui ont des demandes et capacités d'accueil différentes. Les dispositifs d'appel aux candidatures et de formation doivent aussi être mis en commun. **L'Europe deviendra ainsi un partenaire fort du co-développement.**

#### **Développement et société civile**

La réduction des inégalités Nord-Sud doit rester une priorité forte, non pas pour empêcher l'immigration, mais pour la maîtriser.

Les aides structurelles au développement restent, à cet égard, essentielles, mais force est de constater que celles-ci ont peu d'impact dans les sociétés concernées et restent accaparées par les appareils d'état.

L'exemple du Mali est de ce point de vue une illustration claire du rôle joué par les immigrés comme soutien aux populations. Un travailleur Malien en France redistribue près de 10.000 euros par an pour le soutien familial ou les micro-investissements dans le commerce ou le transport.

**Notre politique de gestion de l'immigration doit s'inscrire dans cette réalité et constituer une des bases d'une politique de co-développement construit sur des rapports nouveaux entre la France et les pays partenaires.**

L'objectif est de créer des flux permanents qui permettent aux élites, aux étudiants, aux commerçants et industriels d'enrichir leurs pays et de contribuer aux développements de la société civile.

Cette nouvelle logique pourrait être accompagnée de nouveaux outils solidaires, comme une banque coopérative pour le développement financé en partie par l'argent des immigrés.

Chat

**Quelle politique de l'immigration ?**

LEMONDE.FR | 27.01.05 | 15h00

QUELS QUOTAS ADOPTER ?

**Thomas\_more\_ :** Pourquoi ne pas adopter sur l'immigration une approche réaliste qui est celle des Etats-Unis, et qui consiste en une vision utilitaire de l'immigration qui rend l'intégration bien plus facile puisque les immigrés sont choisis pour leurs compétences ?

**Malek Boutih :** Vous avez vous-même une vision partielle de la politique américaine en matière d'immigration car cette notion d'"utilité" existe partiellement. Mais dans leur frontière sud avec le Mexique, les Etats-Unis utilisent eux aussi une main-d'œuvre non qualifiée massive, qui reste parfois plusieurs années sans papiers. Le Canada est plus proche de ce qui me semble être une politique d'immigration organisée, car dans ce pays il y a une politique d'immigration ouverte à plusieurs pays du monde où sont recrutés des candidats à l'immigration diplômés, mais aussi sans qualification. Il n'y a pas de distinction entre une élite de l'immigration et la main-d'œuvre de base. Chacun bénéficie des mêmes parcours pour entrer au Canada et pour son intégration dans ce pays.

**Geof :** Quelles sont vos propositions ?

**Malek Boutih :** Mon constat, c'est qu'il y a une immigration permanente et régulière en France ; alors que la loi, les responsables politiques, ont toujours affirmé ces dernières années que cette immigration n'existait pas. Je propose d'assumer cette réalité et d'avoir comme objectif prioritaire qu'aucun étranger vivant en France ne soit sans papiers. Mon point de vue est que les partenaires sociaux, syndicats et patronats, les responsables des politiques de logement, d'éducation, se coordonnent chaque année pour prévoir le nombre d'immigrés dont la France a besoin et qu'elle peut accueillir dignement. Ces immigrés seraient issus de pays avec qui nous aurions passé des contrats sur l'immigration afin que leurs intérêts ne soient pas lésés. Je souhaiterais une simplification absolue de la loi sur l'immigration, où n'existeraient plus que trois catégories :- les immigrés permanents, dotés d'un titre de séjour de dix ans renouvelable automatiquement et qui pourrait, s'ils le souhaitent, au bout des dix ans devenir français ; - des immigrés titulaires d'un titre de séjour permettant de vivre sur le territoire français et d'y travailler six mois par an sans s'installer sur le territoire. Ce titre de séjour concernerait les saisonniers agricoles

mais aussi les commerçants, les jeunes entrepreneurs ou des ouvriers pour des contrats limités dans le temps ;- les étudiants, qui auraient le droit à une carte valable cinq ans, avec autorisation de travail durant leurs études. A part la catégorie étudiante, dont le critère est simplement le niveau d'études, les autres demandeurs devraient s'inscrire auprès d'une agence pour l'immigration en France et bénéficieraient de l'étude de leur dossier au fur et à mesure des demandes. Les demandes sont faites une seule fois, ce qui donne droit à l'obtention d'un numéro de passage et organise donc une file d'attente pour l'immigration. Les titres de séjour ne seraient plus délivrés en France, mais par les autorités françaises dans les pays d'origine.

**Julia : Pourriez-vous nous donner une "définition" des quotas que vous défendez ? Sur quels critères seraient-ils élaborés ?x\_1: Et les critères de choix, pouvez-vous nous en parler ?**

**Malek Boutih :** Le critère de sélection est un mélange de critères professionnels mais aussi de nationalité. Pourquoi ? Parce que le marché du travail a besoin d'immigrés qualifiés et diplômés, mais aussi de main-d'œuvre non qualifiée. Il faudra veiller à ne pas recruter uniquement les cadres des pays en voie de développement mais à avoir un équilibre. Quant au choix par la nationalité, il s'inscrit dans la volonté d'une nouvelle forme de coopération de la France avec des pays qui sont depuis des dizaines d'années ses partenaires. A ceux qui sont parfois choqués à l'idée de faire des choix, il faut dire qu'aujourd'hui, les grandes entreprises françaises bénéficient de passe-droit pour recruter des cadres supérieurs dans ces pays. Quant aux plus pauvres, la sélection se fait par les risques d'arrestations aux frontières ou, plus dramatiquement, par les centaines de candidats à l'immigration qui se noient en Méditerranée chaque année.

**Jasmyne : Dans ce cas, sur quelle notion se baserait-on pour déterminer les pays ainsi "sélectionnés" ?**

**Malek Boutih :** Le choix des pays relèverait des relations économiques et politiques que nous avons avec eux. Cela concernerait à l'évidence et en priorité les pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi que ceux du Maghreb. D'autres pays pourraient passer des contrats avec la France, mais ce sont ces premiers qui ont été et seront dans l'avenir les partenaires d'une immigration maîtrisée.

**x\_1: Que voulez-vous dire par "critère professionnel" ?**

**Malek Boutih :** La notion de critère professionnel est le résultat des discussions et propositions que feront les partenaires sociaux. Exemple : le bâtiment, particulièrement dans les périodes de croissance, a besoin de main-d'œuvre non qualifiée. Les organisations syndicales veilleront à ce que cela ne s'apparente pas simplement à un dumping salarial vers le bas. Des besoins existent dans des professions qualifiées, exemple dans l'informatique, le personnel de santé, qui pourraient être des critères de sélection. Je propose, pour élaborer ces critères, qu'une commission paritaire, patronale et syndicale, fasse des propositions chaque année, tant en quantité que sur la qualité de l'immigration demandée, mais ce seront les responsables politiques et le gouvernement qui décideront en dernière analyse, sur la base de ces propositions.

**Bakr : Une immigration choisie, n'est-ce pas contribuer à vider ces pays pauvres de leurs meilleurs éléments, et donc à les empêcher de se développer ?**

**Malek Boutih :** A votre avis, que se passe-t-il aujourd'hui ? D'après vous, les diplômés dans ces pays-là ne sont-ils pas déjà recrutés par des entreprises, ou ne décident-ils pas eux-mêmes de tenter leur chance ailleurs ? De fait, dans la situation actuelle, les pays en voie de développement perdent énormément de cadres dans la désorganisation de l'immigration. Voilà pourquoi j'insiste pour qu'une nouvelle politique repose sur un contrat avec ces pays permettant que notre intérêt et le leur soient conciliés. Enfin, il existe des dizaines de milliers de jeunes diplômés sans aucune perspective d'emploi dans leur pays d'origine, qui ont besoin eux aussi de l'immigration pour avoir leur chance.

## **QUOTAS ET INTÉGRATION**

**Philippe\_PATEK :** Certains se sont déclarés opposés aux quotas en matière d'immigration, qui créeraient, selon eux, "de nouvelles formes d'exclusion". Qu'en pensez-vous ?

**Malek Boutih :** Ces gens-là devraient se rendre sur la plage de Tarifa en Espagne, voir chaque matin la police espagnole ramasser les cadavres de femmes, d'enfants et d'hommes victimes de l'hypocrisie actuelle de l'immigration. Il existe aujourd'hui des quotas qui ne disent pas leur nom, ils reposent sur la règle du plus robuste ou du plus chanceux. Là est pour moi la vraie injustice, la vraie exclusion. Mais il est vrai que ce que le terme "quota" choque ceux qui ne sont pas confrontés à cette réalité.

**lin11x:** Justement, l'application de quotas ne va-t-elle pas aggraver le nombre de sans-papiers?

**Malek Boutih :** Il y a souvent une confusion dans ce débat entre quotas et vague massive d'immigration que l'on accueillerait en France. En fait, ce projet permettrait de résoudre le problème des sans-papiers en créant de la transparence dans la politique d'immigration et en organisant ce qui, aujourd'hui, se passe de manière informelle et clandestine.

**Richi :** Ces discussions ne sont-elles pas illusoires puisque c'est l'Europe qui fait la politique de la France en matière d'immigration ? N'est-ce pas là encore un débat franco-français sans intérêt ?

**Malek Boutih :** Non, parce qu'aujourd'hui beaucoup de pays européens sont confrontés au même problème que le nôtre. Il est vrai qu'une politique de l'immigration efficace repose sur un accord de nos partenaires, mais aujourd'hui aucun des pays concernés n'a de politique permettant de sortir du cycle clandestinité-régularisation. Voilà pourquoi si notre pays impulsait une telle politique, il y a fort à parier que nos partenaires seraient partie prenante.

**liberté\_de\_circulation\_et\_d'in :** N'y a-t-il pas un risque de sélection des candidats à l'immigration sur des critères moraux et arbitraires ?

**Malek Boutih :** Paradoxalement, je crois qu'il doit y avoir un critère moral et pour préciser, un critère politique. Pour moi, un immigré qui aurait la chance de bénéficier d'une telle politique devrait s'engager à respecter deux fondements de la République : la laïcité et le respect de l'égalité femme-homme. Je suis choqué quand je vois un étranger qui bénéficie de la démocratie et des progrès de notre pays marier de force sa fille dans son pays d'origine, par exemple. Il y a donc des critères moraux et politiques qui doivent être transparents et démocratiques.

**Marie :** Vos propositions vont-elles améliorer l'intégration des personnes immigrées en France ?

**Malek Boutih :** C'est l'une de mes motivations dans ce projet. Après avoir travaillé des années sur l'intégration, j'ai la certitude que ce processus est en permanence fragilisé par l'absence d'une politique d'immigration efficace, démocratique et transparente. Le caractère informel, pénible, du système actuel a de multiples conséquences. La rancœur accumulée par des parents qui ont souffert se transmet aux jeunes générations. Le syndrome du retour fragilise les projets à long terme, l'absence de reconnaissance du pays qui vous accueille déstabilise les enfants nés dans ce pays même et qui se retrouvent "le cul entre deux chaises". Aujourd'hui, au-delà des éléments sociaux, c'est cet état d'esprit qui explique en grande partie les difficultés d'intégration.

**Richi :** Comment expliquer que la droite présente aujourd'hui des idées neuves et intéressantes en matière d'immigration et d'intégration, alors que la gauche et les socialistes ne présentent aucun projet nouveau ? Où est votre leadership ?

**Malek Boutih :** Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, je suis de gauche et au Parti socialiste, j'apporte des réponses précises et innovantes, alors que je n'ai entendu qu'une seule personnalité de droite évoquer le besoin de changer de politique d'immigration, très vite contredite par le ministre de l'intérieur et une multitude d'autres responsables. Une chose est sûre de ce côté-là : il y a une vraie crise de leadership.

**Pierre.gentine :** Ne faudrait-il pas en parallèle qu'il y ait un véritable effort pour intégrer (éducation, emploi) les personnes immigrées et peut-être là aussi mettre en place un système de quotas ou de discrimination positive, comme c'est le cas aux Etats-Unis ?

**Malek Boutih :** Il est sûr - que ce soit pour les immigrés ou les Français en difficulté sociale - que notre pays a besoin d'une politique d'innovation sociale qui donne une chance à chacun. C'est d'ailleurs pourquoi, si je suis pour des mesures volontaristes pour ceux qui en ont le plus besoin, prendre le critère ethnique comme on le fait aux Etats-Unis me paraît être une erreur.

**Immigration :** Quel clivage droite/gauche ?

**Julia:** Votre position est-elle largement partagée au PS ? Autrement dit, ces propositions seront-elles concrétisées si un

**gouvernement PS est à la tête du pays ?**

**Malek Boutih :** Il est trop tôt pour le savoir. Je sais qu'au PS, certains partagent mon point de vue. D'autres restent très frileux dès que le mot "immigré" apparaît dans le débat, et je pense que beaucoup doivent être hésitants. Mon objectif est de profiter du débat sur le projet 2007 pour convaincre. Quant à savoir si c'est cette politique qui sera choisie par un gouvernement de gauche, il est trop tôt pour le dire.

**Philippe\_PATEK :** **Quelle différence y a-t-il entre les quotas que vous défendez et ceux proposés par Nicolas Sarkozy pour l'UMP ? Cette similitude ne participe-t-elle pas au brouillage du clivage droite/gauche ?**

**Malek Boutih :** Je ne connais pas la différence entre ce que je propose et les quotas évoqués par M. Sarkozy car il n'en a pas donné le contenu. Contrairement à lui, j'ai travaillé plusieurs mois sur un projet de nouvelle politique d'immigration avant de m'exprimer dessus. Je suis certain qu'il y a aura des différences entre sa vision et la mienne. Le clivage entre la droite et la gauche, ce n'est pas la volonté d'avoir un nouveau débat sur l'immigration mais le contenu des propositions qui seront faites. Il me semble que le faux consensus de ces dernières années sur l'immigration a bien plus troublé les repères que le nouveau débat qui doit s'ouvrir.

**Klem :** **Pensez-vous que la ligne droite/gauche tienne encore sur la politique de l'immigration ? Le débat ne se passe-t-il pas plutôt entre idéalistes républicains d'une part, et pragmatiques de droite et de gauche d'autre part ?**

**Malek Boutih :** Comme dans beaucoup de débats aujourd'hui, il me semble qu'il y a d'abord des points de vue générationnels qui s'opposent. A droite comme à gauche, certains responsables veulent faire évoluer des questions qui depuis des années sapent la démocratie et la République. Ils n'ont peut-être pas les mêmes solutions ni les mêmes méthodes, mais je crois qu'ils partagent la volonté de s'émanciper du consensus mou que les anciens veulent faire perdurer. Vous pouvez me contacter à l'adresse : [ville@parti-socialiste.fr](mailto:ville@parti-socialiste.fr)

**Le socia**